

Les Infos de Base

mercredi 30 juin 2004
volume 7, numéro 23
ISSN 1492-0670



Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique ACCÈS LÉGAL^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase*
Lois du Québec

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase*
Règlements du Québec

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 26 du 30 juin 2004. Les modifications apportées par les L.Q. 2004, c. 12, 15, 16, 17, 18 et entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2004 ont également été intégrées.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 26 du 30 juin 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 26 du 26 juin 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 26 du 30 juin 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 26 du 26 juin 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual*

Statutes of Canada Infobase, sont à jour au 31 décembre 2003.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. **A-29.01**, aa. 23, 26, 27, 28.

Taux d'ajustement, montants et pourcentages modifiés de la prime annuelle, de la franchise, de la coassurance et de la contribution maximale annuelle, Avis, (2004) 136 G.O. 1, 568.

Code de procédure civile, L.R.Q., c. **C-25**, a. 966.

Loi modifiant le Code de procédure civile, L.Q. 2004, c. 17, a. 1.

Loi sur les cours municipales, L.R.Q., c. **C-72.01**, aa. 30, 67.

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix, L.Q. 2004, c. 12, aa. 21, 22.

Loi sur la division territoriale, L.R.Q., c. **D-11**, a. 15.

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix, L.Q. 2004, c. 12, a. 23.

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. **I-2**, a. 17.6.

Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi concernant la taxe sur les carburants, L.Q. 2004, c. 9, a. 1.

Loi d'interprétation, L.R.Q., c. **I-16**, a. 61.

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix, L.Q. 2004, c. 12, a. 24.

Loi sur le régime de rentes du Québec, L.R.Q., c. **R-9**, a. 3.

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix, L.Q. 2004, c. 12, a. 25.

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, ann. I, II.1.

Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 201230 du 14-06-04, (2004) 136 G.O. 2, 3037, aa. 1, 2.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. II.

Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 201230 du 14-06-04, (2004) 136 G.O. 2, 3037, a. 3.

Loi concernant la taxe sur les carburants, L.R.Q., c. **T-1**, aa. 18, 52.1.

Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi concernant la taxe sur les carburants, L.Q. 2004, c. 9, aa. 2, 3.

Loi sur les tribunaux judiciaires, L.R.Q., c. **T-16**, aa. 158-173, 178, 180-182, 257, 258, 260, 262, 268, 269.5, 271, 279, 280, ann. II, III, IV, V.

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix, L.Q. 2004, c. 12, aa. 1 (partie), 9-20.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509], ann. 1;

Tarif des honoraires exigibles du débiteur pour l'exécution par les huissiers et les avocats d'un jugement aux petites créances, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 9.2], titre, a. 1;

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, [R.R.Q., c. **M-19.1.2**, r. 0.04], abrogé;

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, [R.R.Q., c. **M-30.01**, Décision du 17-06-04, (2004) 136 G.O. 2, 2974], nouveau;

Règlement sur la perception des contributions des producteurs de bovins, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 69.2.1], a. 2;

Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de la région de Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.19.1], aa. 9, 10, 11, 13;

Règlement sur la qualité de l'eau potable, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 18.1.1], a. 55;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, [R.R.Q., c. **R-9.3**, r. 1], a. 9.1;

Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. **R-15.1**, D. 415-2004 du 28-04-04, (2004) 136 G.O. 2, 2251], a. 9;

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], ann. IX.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.